NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 6 MAI 1840.

CANDIDATS WHIGS CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR,
HENRY JOHNSON,
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRES:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

LEGISLATURE D'ETAT.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

ELECTIONS DE LA VIRGINIE.

Les nouvelles que nous avons reçues de la Virginie par la malle d'hier, nous donnent tout lieu d'espérer que les whigs l'emporteront dans l'*Old Dominion*. Nous connaissons déjà le résultat des élections dans 40 comtés, ce qui fait un peu plus que le tiers de cet Etat. Ces comtés ont donné aux whigs 1 Sénateur et 30 Représentans, tandis que les locofocos n'y comptent que 11 délégués. Il en résulte que les whigs ont gagné cette année huit Représentans. Si les deux autres tiers de la Virginie votent seulement comme aux dernières élections, la majorité des whigs, dans un vote réuni de la Législature, est assurée et par suite l'élection de deux sénateurs whigs au Congrès sera certaine. Si par hasard l'avantage dans les comtés dont les retours sont à venir, se prononce comme dans ceux dont nous avons déjà le résultat, le vote réuni donnera aux whigs une imposante majorité. A moins de revers inattendus, rien ne peut empêcher la bonne cause d'obtenir en Virginie un triomphe décisif!

REVUE ETRANGERE.
I.
GRANDE BRETAGNE.

Les trois premiers mois de l'année 1840 ont été, pour la Grande Bretagne plus heureux qu'on n'aurait dû l'espérer d'après la situation de cette puissance à la fin de 1839. Que se passait-il en effet à cette époque? Les insurrections chartistes venaient à chaque instant effrayer le gouvernement et le pays; le commerce en général ressentait le contre-coup de la crise que nous subissons depuis si longtems, et l'industrie des laines souffrait plus que toutes les autres branches. La banque d'Angleterre éprouvait de si sérieux embarras qu'elle était obligée d'avoir recours, pour se mettre à l'abri d'un désastre, à sa voisine la Banque de France. La nouvelle année s'ouvrait donc sous les plus tristes auspices. Heureusement les appréhensions que devait faire naître un pareil état de choses ne se sont pas réalisées: la Banque d'Angleterre, par la sagesse des mesures qu'elle a prises, par la prudence et l'habileté de ses opérations, a fait renaître autour d'elle la confiance qu'on paraissait avoir voulu lui retirer: désormais sa circulation est parfaitement assurée. Sa position est actuellement si satisfaisante qu'il est question d'abaisser prochainement le taux des escomptes. Ce serait la meilleure preuve que les affaires de cet établissement sont revenues à leur état normal. L'attitude pleine de fermeté prise par la Banque d'Angleterre a dû ramener un peu de calme sur les différens marchés; malheureusement les spéculations financières ne sont pas les seules importantes pour un pays aussi manufacturier que la Grande Bretagne; et la situation des grands centres de production ne s'est pas notablement améliorée. C'est dans il faut remarquer avec satisfaction que ces premiers mois n'ont pas été signalés par ces sinistres majeurs qui donnent la véritable mesure des souffrances du commerce et de l'industrie.

Il y a bien longtems que la classe ouvrière souffre dans le royaume uni; les plaintes ont été continuelles; elles avaient pris une grande intensité durant l'année 1839; elles se sont un peu calmées durant les premiers mois de celle-ci. Mais est-ce à dire pour cela que le sort de cette classe soit devenu meilleur? Non, mais à coup sûr il n'a pas empiré, et dans un moment comme celui où nous sommes, n'est-ce pas déjà beaucoup? C'est au mécontentement de la population ouvrière, au malaise qui pèse sur elle, que les insurrections chartistes doivent leur origine, on le sait. Eh bien! ces insurrections si énergiques, si désespérées et par conséquent si redoutables pendant le cours de l'année dernière, se sont calmées. Si quelques mouvemens ont encore eu lieu, c'est que le peuple est comme l'Océan et qu'il ne s'apaise pas tout d'un coup. La condamnation à mort de Frost, John et Williams, les chefs des Chartistes, a failli ramener l'orage; heureusement la commutation accordée par le gouvernement et les précautions prises à tems sur les points menacés l'ont empêché d'éclater. Aujourd'hui les Chartistes s'assemblent encore, prennent encore des résolutions; mais leurs dispositions ne sont pas aussi hostiles que par le passé. Ce calme durera-t-il? Ceux qui voient l'avenir avec le moins de crainte n'osent pas l'espérer. Les ramifications des chartistes sont immenses déjà; elles s'accroissent chaque jour; et cette redoutable association finira par étendre son réseau sur toute l'Angleterre. Qui sait ce que garde à ce pays un parti animé tout à la fois par des principes larges de liberté politique et par le désir d'obtenir un bien être matériel qui lui manque? Ne sont-ce pas là les deux aiguillons de tous les soulèvemens révolutionnaires?

Tandis que le gouvernement voit au sein de l'Angleterre même un ennemi qui lui inspire des craintes incessantes, il a dans le peuple d'Irlande, en ce moment du moins, un allié presque aussi redoutable que cet ennemi. Le grand agitateur, O'connell, est au milieu de cette population qu'il fait mouvoir à son gré, il proteste de son respect, de sa soumission, de son amour pour la reine; il la supplie de conserver auprès d'elle un ministère whig et de ne pas laisser arriver au pouvoir l'odieuse faction des torys. Mais comment O'connell, ou plutôt le peuple Irlandais adresse-t-il ces supplications à la reine? Il le fait en organisant une association qui prend le nom "d'*Amis de la Reine et de Société de protection irlandaise*". Il supplie; mais sa prière, tout humble qu'elle est, renferme, pour qui sait l'entendre, tout à la fois un ordre et une menace.

Comme on peut le voir par cet aperçu rapide, tout a été assez calme à l'intérieur dans la Grande Bretagne pendant les trois premiers mois de 1840; mais aucune des graves difficultés dans lesquelles se trouve engagé ce pays n'est résolue. L'affection assez prononcée du peuple pour la jeune reine, la modération du ministère actuel et surtout l'importance des affaires extérieures vers lesquelles tout le monde tourne les yeux, maintiendront probablement l'Angleterre dans l'état où elle se trouve à l'heure qu'il est, et retarderont longtemps encore toute crise décisive.

Port de la Mobile.—La liste des navires dans ce port, publiée samedi dernier, contient les noms de 63 trois-mâts, 14 barques, et 22 bricks faisant un total de 109, sur lesquels 48 sont en charge pour Liverpool, 16 pour le Havre, pour Marseilles et plusieurs autres divers ports d'Europe et du Nord.

(Extraits de notre correspondance particulière)

Washington, 23 avril 1840.

SENAT.—Malgré l'énergique et éloquente opposition de M. Clay du Kentucky, on a adopté un bill [illegible] réduisant le prix des terres publiques.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. Le bill [illegible] comité général des dépenses publiques [illegible] en discussion. M. John Quincy Adams [illegible]

[illegible]

[illegible] dans cette Chambre [illegible] Aujourd'hui [illegible] Le fait est [illegible] blâmable, incident [illegible] conduite de M. Bynum [illegible] mais il est probable [illegible] qu'il ne sera même pas *réprimandé*. Il est du reste fort à regretter que le nom de M. Garland soit mêlé à cette affaire, car aucun membre ne jouit d'une réputation de courtoisie aussi bien méritée. Tous ses collègues ont pour lui une estime que justifient pleinement sa conduite et son respect des règles parlementaires.

La discussion a repris son cours sur le bill d'appropriation général; rien n'est encore terminé à ce sujet.

Le SENAT n'a point siégé aujourd'hui.

INDEMNITE FRANCAISE.

Le tableau suivant a été communiqué récemment au congrès par le *Register* de la trésorerie, en exécution d'une résolution de la Chambre des Représentans.

Les réclamations s'élèvent à $9,362,193, 27

L'indemnité y compris l'intérêt, ne va qu'à $5,558,108 07. Ce qui a donné lieu à la répartition suivante:

Pour les 1er. 2e. 3e. et 4e. termes	$3,682,001 09
Ce qui constitue un dividende de 39. 37 pour cent.	
Pour le 5e. terme, ...	842,586 08
Dividende 8. 96 pour cent.	
Pour le 6e. terme	826,191 52
Dividende, 8. 82 pour cent.	
Pour intérêt additionnel	207,329 38
Dividende 2. 21 pour cent	
	$5,558,108 07

Donnant un dividende total de 59. 37 pour cent.

CORRESPONDANCE SECRETE DE VAN BUREN.

Au secrétaire de la trésorerie.

Il faut redoubler d'énergie, mon cher monsieur, si nous voulons nous maintenir au pouvoir. Le courant nous emporte rapidement, l'opposition nous déborde. Et chose singulière, ce sont précisément nos ruses qui nous perdent. Quel changement s'est opéré depuis quelque temps! Autrefois tout nous réussissait, tout ce que nous disions on le croyait; tout ce que nous faisions on l'approuvait; et maintenant .... mais à quoi sert de se plaindre?

Amos et Blair sont prévenus; ils doivent suivant mes instructions agir de concert. Mais il va sans dire que votre concours est indispensable, car comme vous savez, l'or est la première puissance du monde C'est assez vous en dire. Donnez partout vos ordres pour qu'on n'épargne rien ....

la fin justifie les moyens et pour conserver nos places il faut tout oser: aux grands maux les grands remèdes.

M. V. B.

EUROPE.

Le navire *Hélène*, parti de Liverpool le 28 mars, a apporté à Charleston les journaux anglais du 26. Ils [illegible] formations, mais ils ne contiennent rien qui soit d'un haut intérêt.

ANGLETERRE.—La discussion dans la Chambre des Communes a eu assez d'importance le 25; il s'agissait d'un bill pour l'enregistrement des électeurs en Irlande. Nous aurons prochainement quelques détails à ce sujet. La santé du duc de Wellington est tout-à-fait rétablie.

FRANCE.—L'attention de la presse et du public est toujours absorbée par la question ministérielle. La discussion sur la demande de fonds secrets a commencé mardi, 24 mars; elle a été ouverte par un discours de M. Thiers, plein de modération et de fermeté, qui a été écouté avec beaucoup de faveur par la Chambre. On prétend cependant qu'il ne respirait pas une aussi grande confiance que les paroles des amis de M. Thiers, qui regardent le triomphe du 1er. mars comme certain. Ce n'est pas l'opinion de ses adversaires qui n'ont rien négligé pour lui faire éprouver un échec, et qui comptent sur les succès des manœuvres qu'ils ont employées. La lutte, à en juger par la presse, sera d'une grande vivacité à la Chambre. Les organes des anciens 221 sont plus violents que jamais: ils demandent que la Chambre refuse formellement les fonds demandés *pour que M. Thiers soit obligé de se retirer*. Les organes du centre gauche, défendent de leur mieux le ministère: ceux de la gauche modérée et de l'extrême gauche ne lui sont nullement hostiles, et, par une rouerie qui n'a rien d'étonnant de sa part, la *Gazette de France*, ainsi que d'autres journaux légitimistes prétendent qu'il [illegible] premiers arrivages nous apprendront sans doute la défaite ou le triomphe de la combinaison ministérielle du 1er. mars.

La situation de la France est loin de s'améliorer. A Paris, dans les 20 premiers jours du mois de mars, il y a eu 55 déclarations de faillites; et les demandes de remboursemens aux caisses d'épargne ont été dans la dernière semaine plus considérables que les dépôts.

Un journal allemand prétend que si le ministère Thiers se maintient, M. de Pontois sera rappelé de Constantinople et de M. de Barante de St. Pétersbourg. On aurait, dit il, à reprocher à ce dernier quelques ouvertures indiscrètes qui auraient empêché le retour à Paris de M. de Pahlen, ambassadeur de Russie.

NOUVELLES DE LA MER PACIFIQUE.

Le navire *Congress*, capitaine Waterman, est arrivé à New-York le 22 avril venant de Valparaiso d'où il était parti le 4 février. On évalue sa cargaison à $300,000—y compris $138,000 en espèce.

Nous extrayons du *Journal of Commerce* de New-York de la lettre suivante:

Valparaiso, 3 février 1840.

Il y a de nombreux arrivages d'Angleterre, de France et d'Espagne. Pendant le mois de janvier il n'est pas entré moins de 70 batimens, dont la plupart avaient doublé le Cap Horn. Cependant les marchandises n'ont pas beaucoup baissé jusqu'à présent, parce qu'il ne se fait presque rien; mais l'approvisionnement, particulièrement de marchandises anglaises, est très considérable: tout s'attend on a une baisse.

Deux navires des Etats-Unis la frégate *Columbia*, com. Read, et le *John Adams*, sont arrivés ici depuis peu, venant des îles Sandwich et doivent partir incessamment pour les Etats-Unis en touchant à Callao. Le Falmouth doit partir de Callao le 13 pour venir ici où il séjournera une dizaine de jours avant de partir pour les Etats-Unis.

Perte du brick français Lacomier.—Ce brick, parti de Tampico, avec un chargement de cuir, de jalap et d'épices, pour Bordeaux, s'est perdu sur Key Gorda, à l'Ouest du Hole-in-the-Wall. L'équipage et le chargement ont été sauvés.

VARIÉTÉS.
MIA.

Entre M. Henry Knoderer et son cousin de Strasbourg on remarquait les contrastes les plus frappans, non seulement au physique, mais aussi au moral. Les traits doux et pâles et la grâce naturelle de Henry attiraient tout d'abord. Il y avait en lui quelque chose de rêveur qui excitait l'intérêt et la sympathie. Après avoir employé plusieurs années à parcourir la Suisse, l'Italie et l'Allemagne, il s'était fixé à Paris, où le retenait son goût pour les arts. Possesseur d'une fortune indépendante, marié à une femme jeune et jolie qu'il avait épousée par amour, il vivait renfermé dans un petit cercle d'amis intimes. C'était une âme passionnée pour tout ce qui lui semblait honnête et généreux, une âme jeune, confiante à l'excès, pleine de nobles croyances et d'aimables illusions. Une seule chose manquait à son bonheur. Depuis trois ans qu'il était marié il n'avait pas d'enfans.

Avec ses goûts d'artiste, Henry n'était pas ce qu'on appelle un homme de salon. Les bals, les réunions bruyantes lui causaient autant d'ennui que de fatigue. Il ne se trouvait véritablement à son aise que dans son cabinet, au milieu de ses auteurs favoris. Hoffmann, surtout, faisait ses délices. A l'exemple de cet écrivain original, il semblait avoir pour démon familier une chatte qu'il appelait *Mia*. Farouche et sauvage avec les gens du logis, elle ne se laissait flatter que par lui; elle accourait à sa voix comme le chien le plus dévoué; elle l'accompagnait de chambre en chambre, et lorsqu'il écrivait elle s'établissait sans façon sur le bureau, tout près de sa main, et suivait d'un œil intelligent la plume qui courait sur le papier.

Malheureusement, ces qualités étaient déparées par de nombreux défauts. Aussi la favorite du maître avait-elle pour ennemies déclarées la maîtresse et la femme de chambre. Que ne lui reprochait-on pas? Le crédit même dont elle jouissait et la protection signalée qu'on lui accordait en toute occasion, étaient à leurs yeux le plus grave de tous les torts.

Dans un intérieur aussi resserré, que celui de Henry Knoderer, la moindre chose est un évènement. La guerre que l'on déclarait à *Mia* commença à occuper. De son côté Mme Knoderer mit un [illegible] extraordinaire à soutenir la lutte. C'était une femme petite et délicate, aux blonds cheveux, aux airs languissans, une de ces femmes nerveuses et irritables, qui, sous une apparence de douceur, cachent un caractère despotique. Humiliée de la préférence qu'elle éprouvait, [illegible]

[illegible]

[illegible] que M. Henry Knoderer avait [illegible] La preuve matérielle manquait [illegible] après de longues contestations, la moitié des biens [illegible] mense de M. Max Spreyerman. Knoderer revint [illegible] Henry Knoderer, qui, n'ayant jamais [illegible] histoire peu vraisemblable du testament [illegible] de cet héritage sans scrupules et sans remords.

Malgré cet accroissement de fortune, il conserva la simplicité de ses goûts. Il n'en fut pas de même de sa femme. Sa nouvelle opulence, et peut-être des conseils insidieux pervertirent son esprit et son cœur, elle promena son ennui de fête en fête; mais plus elle dissipait sa vie dans les bals et les spectacles, plus elle se montrait mécontente d'elle-même et des autres. Henry l'aimait trop sincèrement pour être jaloux; dans une âme comme la sienne, l'amour c'est la confiance; il souffrait sans se plaindre, de ses caprices et de ses brusqueries, et revenait se consoler au milieu de ses livres. *Mia* lui tenait plus fidèle compagnie que jamais. L'aventure de l'hôtel garni s'était répandue; bien des gens, frappés de cette coïncidence, y voyaient autre chose qu'un pur effet du hazard; il en résulta que la chatte devint l'objet d'une sorte de crainte superstitieuse, et c'est être puissant qu'être craint!

Cependant le nombre de ses ennemis s'était augmenté. Depuis quelque temps, M. d'Anvillier faisait partie de la ligue formée contre elle. *Mia* semblait deviner en lui l'homme qui avait méchamment conseillé sa perte. Du plus loin qu'elle l'apercevait, elle hérissait son dos, *elle grondait* sourdement, comme si elle se fût sentie en présence de son ennemi mortel.

A quelques temps de là, Henry Knoderer, chargé d'une boîte soigneusement enveloppée, entra chez sa femme. Il lui avait ménagé une de ces surprises dont le succès est toujours assuré. Mme Knoderer avait admiré la veille une riche parure en diamans, son mari venait la lui offrir. Un peu troublée par cette galanterie, elle se remit bientôt et le remercia avec effusion. Que ne pardonne-t-on pas en pareille circonstance? *Mia* elle-même, qui avait suivi son maître d'un pas timide, fut favorablement accueillie. On l'accabla de caresses; mais, soit qu'elle gardât un souvenir vivace des persécutions qu'elle avait essuyées, elle se refusa obstinément à toutes les avances qui lui furent faites; et, comme Mme. Knoderer, moitié par douceur, moitié par violence, la retenait sur ses genoux, elle se retourna brusquement, et l'atteignit au bras d'une griffe acérée.

La jeune femme poussa un cri de douleur et d'effroi. Toute sa haine lui revint aussitôt; par une inspiration soudaine, elle saisit cette occasion de perdre à jamais son ennemie. Déjà le sang coulait de sa légère blessure, et rougissait le blanc tissu qui couvrait son bras; elle feignit de s'évanouir, et se laissa tomber comme inanimée. Henry s'empressa auprès d'elle, en appelant au secours! Mme Knoderer rit en elle-même du trouble de son mari et de la gaucherie avec laquelle il s'efforçait de lui frapper dans les mains et de la délacer: elle prolongeait à dessein son évanouissement, afin de s'en faire une arme plus puissante....

Tout à coup elle se redressa comme si une vipère l'eût piquée. Henry, en cherchant à desserrer sa robe, venait de faire tomber un papier caché dans son sein, un papier qu'elle avait reçu une demi-heure auparavant. L'imprudente l'avait oublié! en voulant perdre *Mia*, elle s'était perdue!

Ce fut un moment horrible. Elle pâlit: un nuage passa devant ses yeux; elle sentit sa raison l'abandonner; par un effort suprême, elle se baissa lentement et sans affectation vers le fatal billet.... Plus prompt, Henry le ramassa.

—Henry! dit-elle d'une voix contenue, et dont elle cherchait à cacher l'altération, Henry, rendez-moi ce billet, je vous prie.

—L'écriture de d'Anvillier, je crois, dit M. Knoderer avec indifférence. Parbleu! qu'a-t-il à te dire? ... Et il tournait et retournait le papier entre ses mains.—Eh bien! continuait-il, [illegible]?...

Ce billet, Henry, murmura faiblement sa femme en tendant la main. Ce billet.... donnez donc.

Mme Knoderer voulut lui retirer le papier. Il la repoussa doucement du bras, et se disposa à lire. Son visage était calme et joyeux. Aux premiers mots il s'arrêta. Ses traits se décomposèrent, son corps tremblait convulsivement. Un coup terrible le frappait au cœur. Il passa la main sur ses yeux et continua.

Mme Knoderer gisait prosternée sur le tapis.

Henry acheva de lire, et demeura atterré. Une conviction affreuse pénétrait peu à peu dans son esprit. Il relut quelques mots de la lettre, et, la pliant en silence, il se détourna pour s'éloigner.

Henry, s'écria la malheureuse femme en s'accrochant à ses vêtemens.

Il la terrassa d'un regard. Il s'enferma dans son cabinet, et, se jetant sur une chaise:

Mon Dieu! murmura-t-il d'une voix déchirante, mon Dieu!...

Henry Knoderer possédait à Saint-Mandé une de ces maisons de campagne qui avoisinent le parc de Vincennes, retraites charmantes, tout embaumées du parfum des bois, toutes pleines de fraîcheur, de solitude et de silence. Ce fut là qu'après avoir signifié à sa femme une séparation éternelle, il alla cacher son désespoir et disposer l'exécution de ses projets. Il est des hommes d'une fermeté stoïque, que le mépris qu'ils ont du monde ou l'estime qu'ils font d'eux-mêmes soutient dans ces rudes épreuves. Ils portent ce qu'on appelle leur déshonneur d'un front superbe, et ne daignent pas [illegible] plus passionnés, se révoltent contre le sort qui les frappe, pareils à ces animaux blessés qui mordent la plaie que la balle leur a faite, ceux-là ont recours au duel, cette réparation qui ne répare rien, cette justice des armes aussi inique que celle du monde!

Quelques jours plus tard, à sept heures du matin, une voiture s'arrêta devant la maison de campagne où Henry vivait retiré. Les deux hommes qui en sortirent étaient attendus. Ils trouvèrent Henry debout, prêt à les suivre, fatigué d'une nuit d'insomnie, mais calme et résolu. Les heures qui précèdent un duel à mort sont des heures solennelles. Henry les avait employées à disposer de sa fortune. Il en consacrait une partie à des établissemens de charité. Le reste retournait à son cousin, M. Thomas Knoderer. Une forte pension était réservée à celle qui avait été sa femme; il avait même pourvu au sort de sa pauvre *Mia*; une bonne vieille qu'il avait souvent obligée en secret, recevait ce dernier legs, ce dernier souvenir de son bienfaiteur.

Ces dispositions faites, il envisagea froidement les chances qu'il allait courir. Il ne tenait plus à la vie. S'il succombait, ce serait un remords de plus pour les misérables qui l'avaient trahi. Le monde le vengerait, s'il ne se vengeait pas!

Il sortit accompagné de ses témoins, et ils s'enfoncèrent tous trois dans le parc. C'était une matinée du mois de janvier. La gelée avait durci la terre. Le givre pendait aux arbres et craquait sous les pieds. Un jour terne et blafard éclairait une nature morte. Aucun bruit n'animait la solitude du bois. Seulement, par intervalles, un oiseau de proie, fatigué de rester en observation s'élevait dans les airs, en agitant ses ailes et en poussant un cri rauque. Il décrivait de grands cercles au-dessus de la forteresse, et il se perdait bientôt dans la brume de l'horizon. Cette scène avait quelque chose de lugubre qui saisissait l'âme. Ils marchaient en silence et suivaient la route qui, partant de l'avenue du *Bel-Air*, tourne à droite, et conduit, en longeant le village de Saint-Mandé, jusqu'aux buttes du polygone. Il est, à moitié chemin, un espace découvert et solitaire d'où l'on aperçoit de l'autre côté du mur, un cimetière tout planté de croix. De grands arbres le couvrent de leur ombre en été, et ils étendent en hiver leurs branches nues et dépouillées.

C'est dans cet endroit que Henri Knoderer avait donné rendez-vous à M. d'Anvillier. Les deux ennemis s'y rencontrèrent avec leurs témoins. Une voiture, destinée à emporter un cadavre, deux calèches peut-être, était cachée dans une allée voisine. Les préparatifs du combat furent bientôt achevés. Henri aurait pu réclamer le choix des armes, [illegible] courage. [illegible] il parlait beaucoup [illegible] saccadée.

Lorsque Henri et M. d'Anvillier se furent débarrassés de leurs vêtemens, leurs témoins les placèrent en face l'un de l'autre, leur mirent l'épée à la main et croisèrent les deux fers. Le combat commença.

Henry possédait cette bravoure naturelle qui développe le danger. Le sort l'avait bien servi. L'épée offre des ressources promptes à l'homme qui a de la vigueur et de l'agilité à défaut de pratique, et du cœur à défaut de science; elle est toujours terrible aux mains de celui qui découvre hardiment sa poitrine pour arriver à celle de son ennemi. Elle égalise jusqu'à un certain point les chances; avec l'épée du moins, l'énergie du ressentiment est quelque chose. On se défend et l'on attaque. On attaque surtout, rôle qui va si bien aux plus faibles et aux plus courageux! Henry n'était ni grand ni fort; mais la souplesse de son corps, l'agilité de ses mouvemens, la justesse de son coup d'œil, la fermeté de ses nerfs, compensaient son manque absolu d'expérience. M. d'Anvillier, qui avait cru le surprendre dès les premières passes, semblait déconcerté par l'étrangeté même de ses attaques et de ses parades. Henri, quoique déjà blessé à l'épaule, lui tenait sans cesse la pointe dans les yeux, d'une main puissante il tournait rapidement son épée, et, dans ce cercle continuel, il enveloppait l'épée de son antagoniste, et lui effleurait à tous moment la poitrine. M. d'Anvillers cherchait en vain à se dégager. Il rompait lentement et le laissait consumer ses forces. Ramassé sur lui-même, tenant son arme de court, il surveillait tous ses mouvemens, et n'attendait que l'instant favorable pour le percer. Cet instant ne pouvait tarder de beaucoup.

Soudain, au plus fort de la lutte, l'oreille de M. d'Anvillier est frappée par un bruissement dans les feuilles sèches, et devant lui, à quelques pas, il voit briller deux yeux verts. C'était *Mia* qui le regardait dans l'attitude d'un chien en arrêt. Il la reconnut d'un coup-d'œil rapide, et dès lors, malgré toute la préoccupation du combat, il sentit constamment ses regards fixés sur lui. Elle avait franchi le mur d'enceinte pour suivre son maître, et était accourue sur ses traces. Henry ne la savait pas à son côté, mais M. d'Anvillier, distrait par sa présence, obéit malgré lui à je ne sais quelle fascination. Des idées étranges se présentaient à son esprit. L'intervention de cet animal extraordinaire dans l'affaire du testament et dans la découverte de son billet, lui revenait à la mémoire. [illegible]

[illegible]

On rencontre à Saint-Mandé un homme encore jeune, d'une physionomie triste et douce. Lorsqu'un pauvre l'implore en passant, il refuse d'abord avec dureté, mais bientôt son œil s'attendrit; sa main s'ouvre comme si la générosité naturelle de son cœur faisait taire la voix de la défiance et du soupçon. Il évite avec soin les relations du voisinage et ne souffre chez lui qu'une vieille domestique chargée de préparer ses repas. Les personnes qui, sous un prétexte, ont été admises à le voir et à lui parler, ont remarqué près de lui un chat dont il ne peut se séparer, et dont il semble avoir peur. L'amertume de ses discours les a frappés. Il s'applique incessamment à dépouiller les actions des hommes de l'enveloppe honorable qui les recouvre et à scruter les motifs honteux qui les ont dictées. Le souvenir d'une injure qu'il a reçue occupe et tourmente sa vie. Il se nourrit de sa douleur et se plaît à envenimer la plaie qu'on lui a faite. "Un tel homme n'oublie jamais. Jamais il ne pardonnera!

C'est Henry Knoderer.

Thomas Knoderer se console vite de la perte du testament. C'est toujours un bon vivant.

F. COQUILLE.

(Communiqué.)

L'affaire du fuschi, qui a fait tant de bruit et sur laquelle les journaux de cette ville ont appelé l'attention publique, doit être plaidée ce matin à 10 heures par monsieur Gaillard à la Cour de Cité, chez M. le juge Préval. Avis aux amateurs!

DERNIERES DATES.

New York	avril 25	Liverpool	mars 26
Boston	avril 23	Londres	mars 26
Philadelphie	avril 25	Havre	mars 24
Washington	avril 25	Paris	mars 24
Baltimore	avril 25	Bordeaux	mars 12
Charleston	avril 29	Madrid	mars 16
Vera-Cruz	avril 15	Cadix	mars 2
Tampico	avril 10	Havane	avril 11
Mexico	avril 10	Houston	avril 21

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

Nlle-Orléans, le 6 mai 1840.

Le marché a été calme depuis samedi; les demandes pour la plupart des articles d'exportation ont été peu considérables, et le commerce avec l'intérieur a été moins actif à cause du peu d'arrivages qui ont eu lieu des hauts. Peu d'articles ont varié quant aux prix.

COTON—Arrivé depuis le 1er 7076 Louisiane et Mississipi; 2017 Tennessé et North Alabama; 62 Arkansas; 18 Mobile; 60 Texas; en tout 9132 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 5640; à Glascow 1110; au Havre 1531; à Amsterdam 1231; aux Indes Occidentales 338; à Philadelphie 25; en tout 9891, ce qui diminue le stock sur place de 659 balles, et le réduit à 203,183 balles, y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiées le 25 courant.

Depuis samedi le marché est demeuré inactif; les demandes ayant presque entièrement cessé depuis, il ne s'est vendu, aujourd'hui, que 1400 balles et lundi 1100 b. Toutes ces opérations n'ont eu lieu en grande partie que pour compléter des cargaisons, ou pour satisfaire à des engagements de fret. Il est cependant il paraît y avoir eu quelque demande et 2000 balles environ ont été placées.

Les prix du reste n'ont pas varié, et nous conservons nos côtes. En somme les qualités basses sont tout-à-fait calmes, et il serait impossible d'en effectuer des ventes tant soit peu fortes sans se soumettre à une légère baisse. Les prix des belles qualités, qui sont très rares, sont bien soutenues. Les opérations dans ces trois derniers jours d'affaires se sont élevées à 4700 balles; dont nous donnons le détail suivant:

Louisiane et Mississipi 94 à 7¼ cents; [illegible] 10 cents, et 116 North Alabama à 9½ cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		Tenn. et Nort Alabam.	
Ordinaire,	6 1/4 à 6 3/4	Ordinaire,	— à 6
Commun	6 1/4 à 7	Commun,	5¼ à 6
Bon,	8 1/4 à 8 1/2	Bon,	6½ à 7
Bon à beau,	9 1/4 à 9 1/2	Bon à beau	7½ à 7¾
Bon à fin,	10 1/2 à —	Bon à fin,	8 à —

ETAT DU COTON.

1839. Oct. Stock en main,		15624
Reçu les trois derniers jours	9252	
Précédemment,	632518	641770
		[illegible]
Exporté pendant les 3 derniers jours	9891	
Précédemment,	444220	454111
Stock en main,		203183

ETAT DU TABAC.

1839. Oct. Stock en main,	boucauts.	962
Reçu pendant les 3 derniers jours,	1739	
Précédemment,	21312	
Exporté pendant les 3 derniers jours	[illegible]	
Précédemment,	[illegible]	

SUCRE—Les arrivages ont été [illegible] et les demandes fort limitées. Les prix [illegible] nous continuons à coter de 3 3/4 à 5 cents.—Le sucre prime est toujours rare. Il s'est fait une [illegible] de 50 bus. cuits de choix à 4 1/2 cents. Les qualités inférieures sont abondantes, et quelques ventes de qualités inférieures ont été faites à 2 1/4 cts. Nous ne connaissons aucune opération sur les habitations.

MELASSE—Il s'est opéré une légère baisse pour cet article, que nous cotons de 19 à 19 cents le baril.—Aucune vente sur habitations. Le stock a un peu diminué.

FARINE—Les arrivages ont été limitées depuis samedi mais les demandes n'ont pas donné et le stock en vente se trouve être à peu près le même.—Il s'est fait quelques ventes pour l'Angleterre, pour l'Amérique du Sud et les Indes Occidentales. Les prix restent à $3 90 et 3 91 pour la superfine. Cependant la plupart des ventes ont eu lieu à $3 90 et le marché nous a paru avoir une tendance à la baisse.

CHANGE—Les traites sur Paris ont passablement de demandes à 5 f. 5 à 5 f. 7½.

FRET—Il s'est peu fait en fret pour l'Europe. Parmi les engagemens qui ont été faits, il y a un trois-mâts français à 1 3/4 cent pour le Havre, et deux barques pour Trieste à 1 1/9 cents.

MOBILE, 4 Mai.

COTON.—Le marché de coton reste calme—Les prix sont nominaux. Les détenteurs, demandant une hausse que les acheteurs, bien légère qu'elle soit, les acheteurs sont loin de vouloir accepter.

NEW-YORK, 25 Avril.

COTON—Les derniers avis avaient un aspect plus favorable; mais le fret ayant éprouvé une baisse équivalente à celle qui a eu lieu en Europe pour le coton, les demandes ont recommencé et il s'est fait des opérations assez étendues, sans une baisse pour les prix. Les ventes ont été comme suit:

4850 Upland et Floride,	de 8¼	à 9
3300 Nouvelle-Orléans,	de 8¼	à 10
650 Mobile,	de 8½	à 10½

LIVERPOOL, 24 Mars 1840.

Marché au Coton—Les affaires ont été aujourd'hui assez modérées, les ventes n'ayant été que 2600 balles. 350 de américaines ont été prises pour l'exportation et le reste par les manufacturiers. Le marché est calme, mais n'a éprouvé aucun changement.

25 Mars.

Les ventes de coton se sont élevées aujourd'hui à 5000 balles, y compris 500 balles coton américain prises par spéculation, et 254 pour l'exportation. Le marché est bien approvisionné mais les prix sont sans variation.

LIVERPOOL, 26 Mars. COTON [illegible]

ST. THOMAS, 30 Mars. [illegible]

[illegible] annoncer Mr. HENRI [illegible] comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection.

Marié, par le révérend abbé Moni, Mr. ALEXANDRE BALDWIN à Mlle JOSEPHINE GARCIA, tous deux de la Nouvelle-Orléans, lundi le 4 mai 1840.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.
Brick (ang.) Judith et Esther, Tatem, Kingston, Ja. — L P Sage
Polacre (esp.) Roseta, Gerban, Porto Rico, — Robert & co
Goel. Alexander Washington, Dearborn, New York, — capit
Barton, McIntyre, New York, — M L Eastman
Boston Packet, Mellus, Boston, — E A Bridge

ARRIVES.
Bateau de remorque Pilot, Clark, de la Passe N. E.
Brick Mississippi, Skolfield, de New York.
Brick Alfred & Hammond, Spear, de St. Thomas.
Goel. Albion, Bray, de Boston.
Goel. Rover, Christian, de Pearlington, Miss.
Goel. Jas. Brown, Bird, de la Mobile.
Sloop Splendid, Charles, de Pearlington, Miss.
Steamer Smelter, Bellsnyder, de Nashville.
" Shakspeare, Wright, de William's Landing.
" Madison, Freeland, de St. Louis.
" Grey Eagle, Shallcross, de Louisville.
" New York, Hardwick, de Lafourche.
" Henzi, Birkimher, de St. Louis.
" Caroline, Sutton, de la Mobile.
" Brian Boroihme, Wilson, de la [illegible]

MEMORANDA.
Parti de New York pour ce port, le [illegible]

[illegible]

[illegible] District Congressionnel comprenant les Comtés d'Attakapas, Opelousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia.

Et attendu qu'il est pourvu par la loi qu'aux jours susdits il sera nommé un Sénateur dans chacun des Districts sénatoriaux suivants, qui devront servir pendant quatre ans, savoir:

Un Sénateur dans le comté de la Côte des Allemands,
Un Sénateur dans le Comté d'Acadie,
Un Sénateur dans le Comté d'Opelousas,
Un Sénateur dans le Comté des Rapides,
Un Sénateur dans le Comté de Concordia,
Un Sénateur dans le District comprenant les paroisses de Ste. Hélène, St. Tammany, Washington et Livingston.
Un Sénateur dans le Premier District du Comté d'Orléans.
Et un Sénateur dans le troisième District du Comté d'Orléans.

Et attendu qu'il est pourvu par la loi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante Représentans à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis dans tout l'Etat qui devront servir pendant l'espace de deux années, de la manière suivante, savoir:

Un Représentant dans la paroisse Plaquemines.
Un Représentant " St-Bernard.
Sept Représentans " d'Orléans.
Un Représentant " Jefferson.
Un Représentant " St-Charles.
Un Représentant " St-Jean-B.
Deux Représentans " St-Jacques.
Un Représentant " Ascension.
Deux Représentans " Assomption.
Trois Représentans " Lafourche-Intérieure.
Un Représentant " Terrebonne.
Un Représentant " Iberville.
Un Représentant " Ouest Baton-Rouge.
Un Représentant " Pointe-Coupée.
Un Représentant dans les paroisses Concordia, Carroll et Madison.
Deux Représentans dans le comté et les paroisses de Natchitoches et Caddo.
Un Représentant dans la paroisse Catahoula et telle portion de la paroisse de Caldwell qui était antérieurement comprise dans la paroisse de Catahoula.
Deux Représentans dans la paroisse Rapides.
Un Représentant dans la paroisse Avoyelles.
Trois Représentans dans les paroisses St. Landry et Calcasieu.
Deux Représentans dans la paroisse Lafayette.
Un Représentant dans la paroisse Ste. Marie.
Deux Représentans dans la paroisse Est Baton Rouge.
Un Représentant dans la paroisse de Claiborne.
Un Représentant dans les paroisses de Ouachita et de l'Union, et dans telle portion de la paroisse de Caldwell qui se trouvait précédemment comprise dans la paroisse Ouachita.
Deux Représentans dans la paroisse Est Feliciana.
Deux Représentans dans la paroisse Ouest Feliciana.
Un Représentant dans la paroisse de Washington.
Un Représentant dans la paroisse de Ste. Hélène.
Un Représentant dans la paroisse de Livingston.
Un Représentant dans la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer la présente proclamation, prévenant les électeurs qualifiés dans l'étendue de l'Etat, des élections susdites, et ordonnant à tous les juges de paroisse, shérifs et autres officiers y concernés, de tenir les dites élections [illegible] de juillet prochain, et les deux jours suivans, [illegible] et d'en faire le retour [illegible] prescrits par la loi.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de mai mil huit cent quarante, et la soixante-quatrième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
(Signé) LEVI PIERCE,
Secrétaire d'Etat.

"L'Association Catholique de la Nouvelle Orléans pour venir au secours des Orphelins."

A L'ASSEMBLEE annuelle de cette Association, tenue le 3 mai de l'année 1840, les Messieurs dont les noms suivent furent dûment et unanimement élus Directeurs pour l'année suivante, savoir:

Monseigneur l'Evêque Blanc,	Le Gen. Wm. Debuys,
Monsieur E. A. Canon,	L'Honorable C. Derbigny,
" A. D. Guesnon,	Monsieur D. Phillips,
" O. Gaillard,	" P. A. Hebrard,
" M. Blasco,	" Peter Rapp,
" N. B. LeBreton,	" Chs. Guesnard.
L'Honorable A. Hennen,	" L. C. [illegible]

et Monsieur John Sharkey.

Et à l'Assemblée des Directeurs pour son organisation, laquelle a eu lieu le 5 du courant, Monseigneur l'Evêque Blanc fut réélu à l'unanimité Président, ainsi bien que Monsieur E. A. Canon, sous Président, John A. M'Kay, surintendant de l'Asyle et pour le moment Trésorier et Secrétaire, et Messieurs Canon et Phillips, comité d'admission.

J. A. M'KAY, Secrétaire pro. tem.
6 mai

FARINE—100 barils à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 6 mai

PORC—500 barils à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 6 mai

SIROP de Limon—5 caisses en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

ESPECES à vendre par SCHMIDT & Co. [illegible], rue Bienville.

PORC, MESS et M. O. prime à l'inspection, à vendre par SAM. BELL, 89, Magasins. 6 mai

[illegible] acier de Perry—Un envoi de qualité supérieure à vendre par NORMAN STEELL & Co. 14, rue du Camp

CHAPEAUX de laine—20 caisses chapeaux de laine noirs et blancs, [illegible] à vendre par FROST & Co. rue de la Douane

[illegible] FROST & Co. 8, rue de la Douane

CHAPEAUX de Sinnet, pour la campagne, à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Douane. 6 mai

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 6 mai

ALUN—100 barils alun de Baltimore, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS. Enc. Commune et Tchoupitoulas.

ESPRIT de Thérébentine—10 barils en bon état pour être expédiés, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas.

SAINDOUX—300 barillons saindoux en feuilles de qualité supérieure, à vendre par SAM. BELL, 89 rue des Magasins.

CORDES et Ficelles—500 rouleaux cordes d'emballage, et 5000 livres ficelles, à vendre par SAM. BELL, 89, rue des Magasins.

COTONNADES Anglaises—25 balles cotonnades de 40 pouces, reçues par le Nonantum de Liverpool, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville.

EAU DE VIE DE COGNAC—[illegible] importation directe, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

HUILE DE LIN—500 gallons huile de lin de [illegible] en jarres de 2, 2 1-2 et 3 gallons, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

ACIER Allemand—garanti de Hussenclever, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

TOILES d'Emballage—300 pièces de 40 pouces toiles d'emballage, bonne pour emballer du tabac, à vendre à bas prix pour clore une consignation par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

TOILES et Cordes d'emballage—184 pièces de toile, 76 rouleaux de corde en débarquement du steamer Wm. French, à vendre par SAM. BELL, 89, rue des Magasins.

BLANC de Plomb—2000 barillets extra et No. 1, et 100 barriques de de la manufacture de Lewis de Philadelphie, à vendre par JARVIS & ANDREWS. Enc. Commune et Tchoupitoulas.

PAPIER pour cigarettes—30 bar'ls, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE Havane blanc, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane, Regalias, Canones, Impériales, Trabucos, Bayonetas et autres, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFÉ de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

AMANDES Cassées—50 caisses en débarquement et 125 caisses en magasin à vendre par HENRY TETE, 13, Conti.

EAU DE VIE DE PECHE—60 tierçons en magasin et à vendre par HENRI TETE, 13, Conti.

VIEUX WHISKEY—40 tierçons, [illegible] à vendre par HENRI TETE, 13, Conti.

NATTES d'Alivanto—37 balles No. 1, à vendre par HENRI TETE, 13, Conti.

VINS d'Oporto—150 caisses, en débarquement du brick Cohensey, à vendre par HENRI TETE, 13, Conti.

CHAUX—525 barriques chaux de Thomaston, en débarquement de la goëlette Albion, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

SAVON—2000 caisses savon de Boston no. 1, de marques différentes, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.

SACS DE CITRE—48 balles de dimensions petites et ordinaires, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 18,060—Thos. J. Beck vs. ses créanciers. [illegible]

ETAT DE LOUISIANE—Cour [illegible] District Judiciaire [illegible]

[illegible]

[illegible] DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 7 mai.
2ème représentation de:
LE LUTHIER DE VIENNE,
Opéra comique, en un acte, du Monpou.
1ème représentation de:
CARTOUCHE,
OU UNE VISITE NOCTURNE.
Vaudeville nouveau en 1 acte
UNE POSITION DELICATE
Vaudeville en un acte.
On commencera à 7 heures.

Vendredi, 8 mai, clôture de la Saison
BENEFICE DE M. CŒURIOT.
Première représentation de
REGINE, OU LA VEILLE D'AUTERLITZ.
Opéra nouveau en deux actes, d'Adolphe Adam.
EMILE, OU 6 TETES DANS UN CHAPEAU,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
2ème représentation de:
LE BON GARCON,
Opéra comique en 1 acte, de M. Prevost.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.
Société d'Artistes.
Jeudi, 7 mai.
Représentation extraordinaire, au bénéfice de M. Genlez.
ZAIRE, Tragédie en 5 actes de Voltaire.
On exécutera plusieurs ouvertures, suivis de quelques scènes de déclamation, par quelques amateurs. Mlle. M[illegible] et M. Laville danseront la Tarentelle.
Le spectacle sera terminé par
RATAPLAN, OU LE PETIT TAMBOUR.
Vaudeville en 1 acte.
Prix des Places .... $1.

TIVOLI LOUISIANAIS.
Situé sur le Chemin du Bayou.

M. GOBINI a l'honneur d'annoncer au public qu'il donnera chez M. Hardouin, au jardin du Tivoli Louisianais, tous les Dimanches, Lundi et Mercredi de chaque semaine, des BALS PUBLICS, qui commenceront à 6 heures précises pour finir à 11 heures.

Le Bureau sera ouvert à 4 heures 3/4, les portes à 5. Les personnes qui se trouveront dans le jardin à l'ouverture du bureau seront priées d'y passer pour prendre et payer leur carte d'entrée.

Prix d'entrée par personne .... 25 cents.
Les enfans au-dessous de 10 ans ne paieront que moitié. Prix de la contredanse et la Walse; Par cavalier 12 1-2 cents.

Par ordre.—Toutes les personnes qui entreront avec des cannes, parapluies, ombrelles, &c., seront tenues de les déposer en entrant à la porte moyennant une rétribution de 6 1-4 cents.

L'établissement sera constamment pourvu de glaces, sorbets, &c. 24 av

POUR PHILADELPHIE—La goëlette F. HINCKLEY, capt. Lowder, partira la semaine prochaine. Pour fret ou passage s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 6 mai

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts TIGER, capt. Balter. Pour fret s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts CHATHAN, capt Ricardson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier APALACHICOLA, capitaine Fautrel, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 19, Toulouse. 6 mai

POUR NEW-YORK—Le brick SHOBER, capitaine Hicks, partira pour le port ci-dessus. Pour fret s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 6 mai

POUR NANTUCKET—La goëlette HOPER SUSAN, capitaine Swain, peut prendre du fret et des passagers pour le port ci-dessus. S'adresser à JOS. B. FIELD, 73, rue Bienville. 6 mai

POUR LE HAVRE—Le beau navire L'UNION, de Bordeaux, capitaine Demande, ayant de vastes et beaux emménagements, partira pour cette destination le 20 mai. S'adresser pour passage seulement au capitaine à bord, ou à R. A. LEFEBVRE & Co. 10, rue Toulouse. 6 mai

POUR HAVRE. Le trois-mâts SWITZERLAND, capitaine Hunt, peut prendre 100 balles de coton. S'adresser à bord ou à GEO GREEN & BROTH. 16, rue du Camp

POUR BOSTON—Le brick TECUMSEH, capt. Pendleton, est prêt à recevoir une cargaison pour ce port. S'adresser à GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

POUR NANTES. Partira le 15 courant la barque française ZAMPA, capitaine Demigné. Pour passage s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue St. Philippe. 6 mai

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot CREOLE, capt. James Dilingham, peut encore prendre quelques passagers, il partira positivement le 10 courant. S'adresser à bord ou à F. FERRET, 59, rue Toulouse. 6 mai

POUR NEW YORK—Ligne d'Orléans—Le trois mâts paquebot LOUISA, capitaine Osborn, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à STETSON & AVERY, 66, Gravier.

POUR GLASGOW. Le trois mâts Américain [illegible], capitaine Porchell. Pour fret [illegible] KENNEDY, DUROL & Co. 52, Toulouse.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier OLIVE & ELIZA, partira pour ce port sous le plus bref délai, et peut prendre l'équivalent de 100 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord ou à JOHN & D. FEHRMAN, No. 26, Bank Place. 2 mai

POUR LE HAVRE. (Passage seulement.) Le navire français A 1 [illegible] VAILLANT, capit. Bienvenu, partira positivement le 12 mai prochain, ayant son chargement engagé. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Ursulines, ou à J. JORDY, 118, Royale.

EN CHARGE POUR MARSEILLE—Le navire français ROSE JULIENNE, capitaine A. Lombard. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à son bord, ou à J. F. BONNET, 3, rue Royale. 20 avril

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire de première classe fin voilier RUBICON, capitaine Rogers, partira positivement pour le 15 courant, et peut encore prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à CHEVREMONT & Co, 6, rue Royale. 29 avril

POUR BORDEAUX—Le beau navire français LYDIA, capitaine Maillbos, partira pour cette destination le 15 mai [illegible] 300 balles coton. [illegible] BOUTIN, GALLY & Co., 18 Toulouse. 29 a

POUR NANTES. Passage seulement—Le beau navire LA NATALIE, capt. Julian, partira positivement le 15 mai prochain, ayant son chargement engagé. Pour passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 19, Toulouse. 29 av

POUR GIBRALTAR. Passage seulement—Le beau navire McLELLAN, capt. Ryan, ayant son chargement engagé partira sous peu, pour passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 19, Toulouse. 29 av

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire français A 1 L'OSCAR, capitaine [illegible] partira positivement le 12 mai prochain, ayant son chargement engagé. Pour passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue St. Philippe, ou à [illegible] 29 av—10

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. En vertu d'une résolution du Conseil de la [illegible] municipalité, avis est donné que [illegible] sera faite pour le terme de la durée de leur contrat. Orléans le 30 avril 1840. C. GENOIS, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la municipalité no. 3.
Séance du 23 avril 1840.

RESOLU Que le maire est autorisé à faire annoncer dans deux gazettes de cette ville, que des propositions seront reçues au bureau de la mairie, jusqu'au 15 mai prochain 1840, pour l'entretien des fanaux et l'éclairage de la municipalité no. 3, pendant une année; le contractant devant se soumettre à cet égard aux ordonnances et résolutions concernant l'éclairage, et fournir bonnes cautions, à la satisfaction du conseil, de la somme de quinze mille piastres, pour la fidèle exécution de son contrat. Le prix du contrat sera payé mensuellement.

Signé CUVELLIER, recorder.
Approuvé le 23 avril 1840.
Signé C. GENOIS maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr, secrétaire.

En vertu de la résolution qui précède, Avis est donné que jusqu'au vendredi 15 mai 1840, on recevra au bureau de la mairie, des soumissions pour l'entreprise de l'entretien des fanaux et de l'éclairage de la municipalité [illegible] pour une année, conformément aux dispositions de [illegible]

Nouvelle Orléans, le 30 avril 1840. C. GENOIS, maire.

[illegible] HOTEL DE MANDE [illegible]

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—Le fonds [illegible]

[illegible]

[illegible] quantité de poissons frais en bon état, récemment débarqués de la Nouvelle Ecosse, consistant en:
500 barils maquereaux No. 2.
100 barils saumons,
60 1-2 do barils,
16 barils aloses,
30 barils harengs,
27 barils alewives,
50 caisses harengs fumés,
Qualité égale à celle du No. 1 de Boston.
Le tout ayant droit au draw back.

Conditions.—Toutes sommes au dessous de $1000, comptant; de $1000 à 2000, 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 6 mai.

PAR THOS. J. SPEAR.
Encoignure des rues Gravier et des Magasins.

IL sera vendu jeudi, le 7 mai, à 10 heures, un bel assortiment de meubles neufs, tels qu'armoires, sideboards, bureaux, bibliothèques, sofas, tables à toilette pour dames, chaises en acajou, berceuses, bois de lit, matelas, &c. Vente sans réserve.

Ainsi qu'un magnifique piano en bois de rose. 6 m

Vente positive de vins, liqueurs &c. pour clore une consignation.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, le 8 courant, à 10 heures A M au magasin de meubles de J. A. Barelli & Co, dessus de la Commune, en face du City Hôtel, les marchandises suivantes vendues sans réserve pour clore des consignations:

17 pipes genièvre de Hollande de qualité supérieure,
90 barils genièvre de printemps de Baltimore,
38 do vieille eau de vie de pêche, très fine,
15 1/2 do do do do
2 1/2 pipes do du do
10 barils vieux whiskey de Monongahela,
2 barriques eau de vie de Cognac,
13 1/4 de barriques vieille eau de vie française "marque Deuol."
20 do do vin de Madère,
25 do Teneriffe,
10 1/2 barils de vieux vin de Porto,
30 1/2 pipes eau de vie du pays,
5 1/4 de barriques do
17 boucauts rum de la Nelle-Angleterre
44 barils do
40 do do
35 1/4 de barriques vin de Malaga sec,
5 barriques huile d'été,
30 caisses moutarde de Londres,
74 do tabac à chiquer,
200 do savon No 1, de Gould,
126 balles [illegible],
50 milliers cigares de la Havane "Canones"
50 caisses de pitre.

Conditions—Toutes sommes au dessous de $500 piastres comptant, de $500 à 800, 60 jours, et au dessus de cette somme en billets endossés à satisfaction. 6 mai

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.

IL sera vendu jeudi 11 juin prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de la Louisiane, portant la date du 3 janvier 1840, et sous la direction du syndic, les propriétés suivantes abandonnées par Maurice Cannon à ses créanciers:

L'intérêt du dit Cannon, qui est d'un tiers, dans les morceaux ou portions de terre suivantes situés dans la paroisse de Washington, Etat de la Louisiane.

Section 11 Bourgade 1 Rangée 14 de l'est, contenant 625 et 72 centièmes d'acre.
Section 2 Bourgade 1 Rangée 14 de l'est, contenant 640 acres.
Section 12 Bourgade 1 Rangée 14 de l'est, contenant 641 acres.
Section 7 Bourgade 1 Rangée 14 de l'est, contenant 426 acres.

Conditions comptant. 6 mai—20 et 30 11 juin.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, lundi, le 11 courant, à midi à la Bourse St. Louis:

La carcasse, les machines du steamer ALABAMIAN comme il est aujourd'hui sombré dans la rivière rouge, à environ 100 milles au-dessus de Natchitoches.

Pour de plus grands détails; s'adresser au bureau de la Compagnie d'Assurance des Négociants. 6 mai

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable G. R. Waters, juge président de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse des Rapides, Etat de la Louisiane, en date du 24 mars 1840, et à la requête des agents de Mme. Julia Bowles, tutrice naturelle de son fils mineur T. H. F. Bowles, il sera vendu le mardi, 9 juin prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres:

LEILAH, négresse esclave âgée d'environ 20 ans avec son enfant Francis, âgé de 4 mois, les titres seulement sont garantis.

Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant A. Chiapella, notaire public. 6 mai—4 et 30j.

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET.
Vente de Syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Commerce, rendu dans l'affaire de F. Maxent contre ses créanciers, en date du 7 avril 1840, et à la requête de M. G. Wartelle, syndic des dits créanciers, il sera vendu le samedi 6 juin 1840, à midi, à la Bourse de Cité rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, deux lots de terre, situés dans le faubourg Delord, dans l'ilet compris entre les rues Delord, Magasins, Poeyfarre et Camp, et désignés d'après les No. 5 et 6, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général. Le lot No. 5, ayant 28 pieds de face sur la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 6, ayant 27 pieds de face sur la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec le Théâtre Allemand, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions.

Quatorze cent quarante piastres avec intérêt à 6 pour cent par an, du 10 mai 1836, payables comptant; l'acquéreur ou acquéreurs devront assumer les paiemens des billets suivants, savoir, deux billets de trois cent soixante piastres, datés du 10 mai 1836, payables le 10 mai 1841, deux billets de même date et somme chaque, payables le 10 mai 1842, deux billets de même date et somme, chaque payable le 10 mai 1843, deux de même date et somme chaque, payables le 10 mai 1844; deux de même date et même somme chaque, payables le 10 mai 1845, et deux autres de même somme et date chaque, payables le 10 mai 1846, chacun de ces billets portant un intérêt à raison de 6 pour cent l'an, de la date ci-dessus mentionnée jusqu'à parfait paiement; la balance, payable [illegible] seront pas payés [illegible] intérêt à raison de 10 pour [illegible] pénale seulement.

Les actes de vente [illegible] Turgeau, not. pub. 6 mai—6, 13 [illegible]

PAR HEWLETT & CENAS. [illegible]

PAR [illegible] BLACHE. [illegible]
150 barils Harengs,
100 boîtes Harengs,
150 barillets de No. 1;
54 barillets do;
100 boîtes poissons;
4 demi do [illegible];
100 barils Menhadden et Shad;
44 demi barils langues de morue. 5 mai

PAR JOS. A. BEARD.
Vente d'immeubles de valeur.

IL sera vendu mercredi, le 6 mai courant, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés de valeur suivantes: Deux lots de terre situés sur la rue des Remparts [illegible]

[illegible]

Grande Vente d'articles de fantaisie de Paris et de Londres
PAR FERNANDEZ & WHITING.
Rue Royale, No. 100, devant commencer jeudi prochain, le 7 courant, à 10 heures A. M.

IL sera vendu sans réserve, tout le fonds choisi d'articles de fantaisie récemment importés par M. A. M. Della Torre, de Paris et de Londres, comprenant un choix des plus beaux articles, tels que Telescope, baromètres, &c. On peut se procurer des catalogues au magasin. 6 mai

Propriété de valeur.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu le Mercredi 6 mai prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés de valeur suivantes:

DEUX LOTS DE TERRE contigus, situés sur la rue des Remparts, avec les améliorations et bâtisses qui sont dessus, désignés par le plan dressé par J. Pilié, et mesurant 32 pieds de face aux rues des Remparts et du Bassin, sur cent trente pieds de profondeur d'une rue à l'autre, et avoisinant la maison de la résidence du Docteur Luzenberg.

Conditions de la vente:—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, et 10 pour cent par an à partir de leur échéance en cas de non paiement.

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 avril

AVIS aux bouchers de la halle de la 1re municipalité.—Je soussigné préviens les bouchers de cette halle, qu'à l'avenir je ne recevrai plus en paiement d'autres billets de la troisième municipalité, que ceux de la dernière émission. Les billets des anciennes émissions étant presque [illegible] indéchiffrables; cela m'expose à des pertes que je ne puis éviter qu'en refusant de les accepter; [illegible] 2 mai—7 LOUIS MARTIN.

LANCIERS D'ORLEANS.

La Compagnie montera à cheval, dimanche prochain, [illegible] du courant, à 8 heures très précises du matin, [illegible] tenue et pantalons blancs d'uniforme, [illegible] complet, et les pistolets en bon état, [illegible] à halle de calibre. [illegible] marche une demi heure après. Par ordre du capitaine. 6 mai

[illegible]

[illegible] Conditions—Comptant.

IL sera vendu jeudi [illegible] au coin de la rue Hôpital, entre les rues [illegible] Bourgogne, Un assortiment général de marchandises [illegible] bureaux, bois de lit, chaises, [illegible] 6 mai

PAR L. A. GARIDEL.
FRUITS ET VINS DE MALAGA.

MERCREDI, 6 du courant, il sera vendu [illegible] cargaison du [illegible] venant de Malaga:
20 barils [illegible]
100 quarts [illegible]
300 caisses [illegible]
105 caisses [illegible]
31 do [illegible]
9 barils amandes [illegible]
50 caisses raisins [illegible]
le baril de Thon
250 cabas figues
6 balles [illegible]
Conditions à la vente.

PAR [illegible]

IL sera vendu [illegible] Cité rue St. Louis, Un terrain de valeur [illegible] bourg—Paroisse St. Tammany [illegible] Ce terrain mesure un demi [illegible] l'avenue du lac, sur 3 arpens [illegible] Il y a sur le dit terrain une maison [illegible] composée de 2 appartemens, [illegible] un cabinet, une cave, [illegible] Conditions [illegible] du vendeur, avec hypothèque [illegible]

PAR L. C. [illegible]

JEUDI [illegible] mai, il sera vendu [illegible] 250 paquets de fer en feuilles [illegible] Conditions à la vente.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan le 6 mai [illegible] Arcade Banks: Un lot de Terre avec deux belles bâtisses dessus, situé sur le côté sud [illegible] entre les rues Commune et Jackson [illegible] pieds de face sur 120 pieds de profondeur [illegible] passage de 15 pieds sur le derrière [illegible] B. Rond, pour trois ans à $70 par [illegible] quettes sont faites, dans toutes les règles [illegible] en briques et à pierres à paver.

Ainsi qu'un Lot de Terre avec une [illegible] bois à deux étages, citerne, puits, &c. [illegible] le côté nord de la rue Naïades, entre les [illegible] thalie et Melpomène, mesurant 29 pieds [illegible] face sur 161 pieds 2 pouces [illegible] louée pour une année à $25 par mois [illegible] viennent d'être nouvellement faites sur [illegible] de cette propriété, et la position en est des [illegible] venables pour une maison de résidence.

Conditions—1/4 comptant, la balance [illegible] intérêt [illegible] jusqu'à parfait paiement [illegible] mois de date seront considérés comme [illegible] comptant avec 8 pour cent par an d'intérêt [illegible] pour billets à satisfaction.

Les billets non payés à leur échéance [illegible] intérêt à raison de 10 pour cent par an.

Les actes de vente pardevant D. [illegible] taire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Mercredi 6 mai 1840, à [illegible] à la Salle des Bains de l'Hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse [illegible] du 24 février 1840; et à la requête de [illegible] syndic de ses créanciers [illegible] telier, fils et Co., les propriétés [illegible] par eux abandonnées à leurs créanciers en:

14 Lots de terre situés à [illegible] roisse St. Tammany, en cet Etat [illegible] Numéros 1, 2 et successivement [illegible] le numéro 14, de l'ilet numéro [illegible] composent en entier, conformément [illegible] le 5 janvier 1836, par M. De P[illegible] quel plan est déposé en l'étude de [illegible] Ces dits lots ayant mesure [illegible] les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, attenant [illegible] faisant face à la rue Madison, [illegible] rue Madison sur 180 pieds de pro[illegible] 212 pieds; [illegible] pouces de profondeur. [illegible] 11 et 12, 85 pieds de face à la rue [illegible] pieds de profondeur; et les nos. 13 [illegible] 57 pieds pouces de face à la rue Rida, sur 212 [illegible] de profondeur.

Conditions: 1/4 comptant et la balance à 3 [illegible] mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance portera intérêt à raison de 10 pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement. Bien entendu que cette clause ne sera interprétée de manière à retarder le paiement [illegible]

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant L. T. Caire, not. pub. 4 avril—13, 20 [illegible]

GRANDE VENTE DE PROPRIETES AVEC AMELIORATIONS.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu Mercredi 6 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés de valeur suivantes dont la position présente non seulement de l'agrément mais aussi de l'avantage, en ce qu'elles sont situées dans le centre de la 2de municipalité, et qu'elles ne seront surpassées en valeur par aucune autre située dans la Nlle Orléans. Viz: Ce beau lot de terre avec les améliorations y existant, situé à l'encoignure des rues St. Charles et Julie, et comprenant

Lot No. 1. Encoignure des rues Julie et St. Charles, mesurant 25-6. 5. face à la rue St. Charles, sur 115. 4 de profondeur.
2. mesurant 25. 7 face, sur 115. 4 de profondeur et attenant au no. 1.
3. Attenant au no. 2, mesurant 25. 7 face sur 115. 4 de profondeur.
4. Attenant au no. 3, mesurant 25. 7 face sur 115. 4 de profondeur.
5. Contigu au no. 4, mesurant 27 [illegible] 7 pouces de façade sur 115 pieds.
6. Sur le derrière du lot no. 1, 28 pieds de face à la rue Julie, pieds 10, p. 5. 1 de profondeur.
7. Contigu au no. 6, ayant les [illegible] mensions.
8. "
9. "
10. "

Ainsi que cette belle propriété connue sous le nom de [illegible] situé à [illegible] des rues Gravier et St. Charles; avec toutes les dépendances et améliorations, savoir: Lot No. 1. Sur la rue Gravier, mesurant 27 [illegible] façade sur 107-1. 4.

[illegible]

Ainsi qu'[illegible] avec batisses, situés à l'encoignure des rues [illegible] et Philippa. Le No. 1 [illegible] des rues Philippa et Gravier [illegible] 20-6 sur le derrière sur [illegible] Le No. 2, contigu [illegible] mesure 20-6 sur le [illegible] 100 de profondeur. Le No. 3, contigu [illegible], mesure 20-5 sur le derrière, sur 100-7-4 de profondeur. Le No. 4, contigu au no 3, mesure 20-5 sur le [illegible] sur une ligne et 100-3 sur l'autre; ainsi qu'un lot de terre, près de l'encoignure des rues Baronne et Gravier, attenant à de belles batisses; mesurant [illegible] de façade, 29-6 1 sur le derrière, sur 146-1-1 de profondeur.

De plus: 3 autres lots situés entre les rues Baronne et Philippa, dans la rue Julia, et ayant 25 pieds de façade sur 90 pieds de profondeur.

Conditions.—Un quart comptant ou en un [illegible] payable à six mois, endossé à satisfaction équivalant à du comptant; et la balance à un, deux et trois ans de crédit, sans endossement [illegible] portant hypothèque et intérêt à raison de [illegible] pour cent par an en cas de non paiement, à [illegible] de leur échéance.—La possession des [illegible] pourra être donnée du premier au quinze juillet [illegible] propriété de l'encoignure de la rue Julie [illegible] Charles sera libre le premier juillet; le vendeur se réservant le privilège d'occuper la maison jusqu'au premier octobre en payant [illegible] piastres par mois. La propriété de [illegible] être livrée à partir du premier juin.

A la même époque et au même lieu [illegible] le restant du bel ilet de terre [illegible] *M. White's Garden* compris [illegible] Erato et Clio, et la promenade [illegible] ment à un plan exposé à l'A[illegible] Conditions de la vente des [illegible] données—1/4 comptant, la balance [illegible] crédit, sans endossement [illegible] jusqu'à parfait paiement. Tout [illegible] raison de 10 pour cent par an [illegible] Les actes de vente par devant [illegible] public aux frais des acquéreurs [illegible] peuvent être obtenus au [illegible] de la Commune No. [illegible]

[illegible]